

Informations Clés pour l'Investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPC et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.



R-co Sérénité PEA

Cet OPCVM est géré par Rothschild & Co Asset Management Europe
Code ISIN : FR0010513523 (Part C)

Objectifs et politique d'investissement

Le FCP a pour objectif de gestion de réaliser, sur la durée de placement recommandée de 2 ans, une performance supérieure ou égale à l'indicateur de référence (EONIA Capitalisé) diminuée des frais de gestion réels, en investissant à hauteur de 75% minimum de son actif net en actions éligibles au PEA et en échangeant la performance de ces actions contre la performance du marché monétaire, l'EONIA, dans le cadre d'une gestion discrétionnaire. La composition du FCP peut s'écarter significativement de la répartition de l'indicateur. En raison de la gestion prudente mise en œuvre pour atteindre l'objectif de gestion, en cas de très faible niveau des taux d'intérêt du marché monétaire, le rendement dégagé par le FCP pourrait ne pas suffire à couvrir les frais de gestion et le FCP pourrait voir sa valeur liquidative baisser.

Le FCP R-co Sérénité PEA est notamment investi, dans le cadre d'un processus quantitatif, par la société de gestion, en actions éligibles au PEA. Le pourcentage minimum de détention de ce type d'actif est de 75%. Par ailleurs, le FCP utilisera des contrats d'échange (swap de performance) négociés de gré à gré, afin d'échanger la performance des marchés actions contre celle des marchés monétaires et réduire le risque action du portefeuille à 10% maximum de l'actif net du FCP.

Le FCP pourra être investi en fonction de l'évolution des marchés :

- entre 75 et 100% en actions et valeurs assimilées éligibles au PEA,
- entre 0 et 25% en titres de créance, dépôts et instruments du marché monétaire libellés en euros, dont des obligations convertibles jusqu'à 20%, des obligations *callable* et *putable* jusqu'à 25%, et des titres spéculatifs (« haut rendement ») jusqu'à 10%,
- entre 0 et 10% en parts et/ou actions d'OPC, y compris les trackers.

La fourchette de sensibilité* du portefeuille aux produits de taux est comprise entre 0 et 1. Le FCP pourra être exposé de façon

indirecte aux pays hors OCDE jusqu'à 10% de son actif net et aux risques liés aux petites capitalisations jusqu'à 10% de son actif net.

Le FCP peut intervenir sur les marchés réglementés, organisés ou de gré à gré.

Le gérant interviendra sur le risque d'action, de taux et de change. En vue de réaliser l'objectif de gestion et obtenir une performance proche du marché monétaire. Ces interventions se feront à titre de couverture du portefeuille (vente de contrat à terme), et à titre d'exposition en vue de reconstituer une exposition synthétique à des actifs (achat de contrat à terme). En particulier le gestionnaire peut intervenir sur le marché des futures, options, swaps de performance (recours à des contrats d'échange de performance d'instruments financiers contre rendement monétaire de la zone euro) et de change à terme. Ces opérations seront effectuées dans la limite d'une fois l'actif.

L'exposition consolidée aux marchés actions du portefeuille, y compris l'exposition hors-bilan, sera comprise entre -10 et 10%.

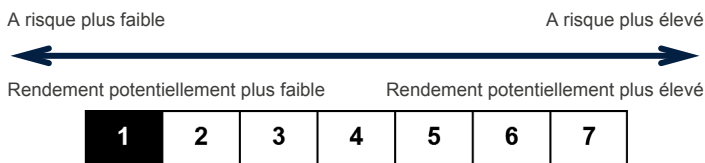
Fréquence de valorisation : Quotidienne. Centralisation des ordres de Souscription/Rachat (S/R) : chaque jour à 12h00 auprès de Rothschild Martin Maurel. Exécution des ordres : prochaine VL (cours inconnu). Date de règlement des S/R : VL + 2 jours ouvrés.

Cette part est une part de capitalisation.

Recommandation : cet OPC pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport moins de 2 ans après leur investissement.

* La sensibilité obligataire mesure la variation du prix d'une obligation à taux fixe lorsque les taux d'intérêt évoluent. Plus la durée de vie résiduelle d'une obligation est grande, plus sa sensibilité est élevée.

Profil de risque et de rendement



• Le niveau de risque de cet OPCVM est de 1 (volatilité inférieure à 0,5%) et est investi en permanence sur un panier d'actions européennes éligibles au PEA. Le FCP aura recours à un swap de performance pour réduire le risque action.

• Les données historiques utilisées pour le calcul de cet indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

• La catégorie de risque associée à l'OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps à la hausse comme à la baisse.

• La catégorie la plus faible ne signifie pas sans risque.

• L'OPCVM n'est pas garanti en capital.

Autres facteurs de risque importants, non pris en compte de manière adéquate par l'indicateur :

• Risque de crédit : Risque de dégradation de la qualité du crédit ou risque de défaut d'un émetteur pouvant impacter négativement le prix des actifs en portefeuille.

• Risque de contrepartie : Risque de défaut d'une contrepartie à une opération de gré à gré (swap, pension). Ces risques peuvent impacter négativement la valeur liquidative de l'OPC.

• Impact des techniques telles que des produits dérivés : L'utilisation des produits dérivés peut amplifier l'impact des effets de mouvement de marché du portefeuille.

La survenance de l'un de ces risques pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPC.

Pour de plus amples informations sur le profil de risque et ses principaux contributeurs, merci de vous référer au prospectus.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	3,00%
Frais de sortie	1,00%

Les pourcentages indiqués sont les maximums pouvant être prélevés sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et/ou que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. Dans certains cas, vous pourrez payer moins. L'investisseur peut obtenir auprès de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par l'OPC sur une année

Frais courants (en % de l'actif net)	0,10%
--------------------------------------	-------

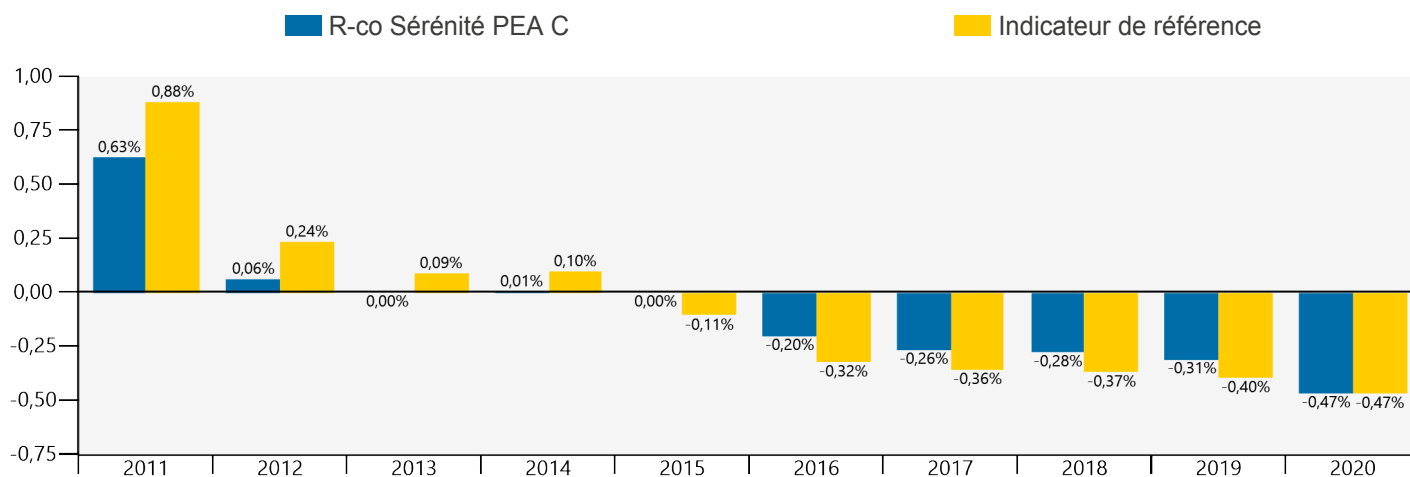
Le pourcentage de frais courants indiqué se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en décembre 2020. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPC lorsqu'il achète ou vend des parts/actions d'un autre véhicule de gestion collective.

Frais ponctuels prélevés par l'OPC dans certaines circonstances

Commission de surperformance	Néant
------------------------------	-------

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique "Frais et Commissions" du prospectus de cet OPCVM, disponible sur demande écrite à l'adresse indiquée dans la rubrique "Informations pratiques" ci-dessous.

Performances passées



Cet OPCVM a été créé en 2007.

La Part a été créée le 15/10/2007.

Les performances ont été calculées en EUR.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Le calcul des performances présentées tient compte de l'ensemble des frais et commissions.

Informations pratiques

Le dépositaire de l'OPCVM est Rothschild Martin Maurel.

Le prospectus de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont disponibles en langue française et sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite à l'adresse suivante :

Rothschild & Co Asset Management Europe - Service Commercial 29, avenue de Messine 75008 Paris.

La valeur liquidative est publiée sur le site Internet de la société de gestion à l'adresse suivante : www.am.eu.rothschildandco.com

La législation fiscale de l'Etat membre d'origine de l'OPCVM peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur.

La responsabilité de Rothschild & Co Asset Management Europe ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Il est à noter, à compter du 16 juin 2020, le passage du FCP au statut de FIA à celui d'OPCVM.

Cet OPCVM peut être constitué d'autres types de parts. Vous trouverez plus d'informations sur ces parts dans le prospectus de l'OPCVM ou sur le site internet suivant : www.am.eu.rothschildandco.com

Cet OPCVM est agréé et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.

Rothschild & Co Asset Management Europe est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

Les détails de la politique de rémunération actualisée de la société de gestion sont disponibles sur le site internet www.am.eu.rothschildandco.com. Un exemplaire papier de la politique de rémunération est disponible gratuitement sur demande au siège social de la société de gestion.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 11 février 2021.